Pays de la Loire, Maine-et-Loire
Fontevraud-l'Abbaye
les Jardins
91 avenue Rochechouart

Moulin de la Courvoiserie, puis maison de notable La Courvoiserie, Fontevraud-l'Abbaye

Références du dossier

Numéro de dossier : IA49010711
Date de l'enquête initiale : 2010
Date(s) de rédaction : 2010
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : moulin, maison
Précision sur la dénomination : moulin à eau
Appellation : de La Courvoiserie
Parties constituantes non étudiées : communs, petit parc

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Réseau hydrographique : la Fontaine d'Evrault
Références cadastrales : 1813, D3, 989 ; 2009, D, 691

Historique

1. Le moulin de la Courvoiserie

La plus ancienne mention retrouvée du moulin de la Courvoiserie date de 1455. Le toponyme de "Courvoiserie" qui, en ancien français, signifie cordonnerie, est ici attesté plus tôt encore, en 1345. Il renvoie alors très certainement à l'établissement d'un atelier d'artisan cordonnier ou savetier, probable serviteur chargé de pourvoir aux besoins de la communauté fontevriste aux premiers siècles de l'installation monastique, dans un secteur qui relevait alors des dépendances et espaces de services de l'abbaye. Une telle implantation, en bordure d'un ruisseau, en aval et assez loin de l'abbaye, correspond bien aux usages des métiers du cuir et de la tannerie, souvent établis à l'écart des zones habitées et proches d'une alimentation en eau.
Le moulin mentionné au milieu du XVe siècle correspondrait donc peut-être à un second temps de l'occupation de ce site. La mention d'un acte de 1527 atteste qu'à cette date le moulin est affermé, mais il semble, toutefois, que par la suite il ait été plutôt exploité en faire-valoir direct par l'abbaye, par le biais de serviteurs. Dès lors, ce moulin n'apparaît que très ponctuellement dans la documentation, au fil de quelques mentions de travaux ou de confronts de parcelles.
En 1638, on répare des retenues ou réservoirs d'eau qui régulent son alimentation en eau.
À partir de 1712, le moulin est de nouveau mentionné comme étant baillé et il apparaît fréquemment à partir de là dans la documentation notariale. Il se pourrait qu'un tel changement dans le mode d'exploitation soit dû au premier percement de la rue Rochechouart, peu après 1700, qui eut pour conséquence de dissocier l'abbaye d'un certain nombre d'anciennes dépendances au nord et au nord-est (comme le Grand-clos). En effet, le moulin de la Courvoiserie se retrouvait isolé de la très grande clôture abbatiale par la nouvelle chaussée et l'abbesse décida peut-être alors de le confier à un meunier en fermage. On conserve ainsi des baux ou mentions de baux d'abord de sept ans, puis neuf, pour les années 1712, 1718 (où il est dit "moulins à eau fromentier et mouturier"), 1726, 1736, puis un bail de 1784 où est indiqué que le moulin est hors d'usage et que des travaux doivent y être engagés. Des procès-verbaux de visite (en 1727 et en 1785), permettent de mieux

connaître les bâtiments et leur état. En 1727, la description évoque ainsi un moulin constitué de deux roues et d'une écluse, avec chambre du meunier, grenier et dépendances (un cellier et deux écuries) ainsi qu'une cour où se trouve un puits. En 1785, l'agencement reste le même, mais il est précisé que le moulin est constitué d'une salle qui accueille le mécanisme, d'une petite chambre, d'un grenier et d'un cellier et que c'est un autre bâtiment qui sert d'habitation au meunier.
Dès 1786, des travaux de reconstruction commencent et la mention d'une quittance en 1790 montre qu'ils sont alors achevés.
La confiscation des biens du clergé régulier sous la Révolution se traduit par sa mise en vente, comme bien national de première origine. En 1791, l'estimation des biens mis aux enchères le présente comme un "moulin à eau économique [...] nouvellement construit" et il est acquis pour 5.000 livres par le meunier Louis Perroteau.
En 1813, le cadastre distingue ici le moulin, la maison du meunier et une grange.
Un descriptif technique, en 1862, indique que le moulin compte alors deux paires de meules et qu'une chute d'eau de six mètres avec un débit de 30 litres par seconde entraîne une roue à godets qui permet de développer une puissance de 2,46 CV.
En 1902, l'activité du moulin cesse lors d'un changement de propriétaire.

2. Maison et dépendances du domaine de la Courvoiserie

Ce nouvel acquéreur, Pierre-Marc Latrille, militaire saumurois capitaine au 135e régiment d'infanterie de ligne, devint plus tard commandant, avant de passer sa retraite à Angers puis à Fontevraud.
Il décide de faire ériger une nouvelle demeure en 1904 et le moulin est totalement transformé. Seuls quelques éléments en sont conservés au sein de la maison de notable qu'il lui substitue. Dans le même temps, il fait élever des communs au nord de cette nouvelle demeure. L'ensemble, entouré d'un petit parc, conserve le nom de "la Courvoiserie".
Au milieu des années 1970, l'accès à la maison est modifié et un escalier central remplace les deux volées latérales qui donnait accès au rez-de-chaussée sur soubassement.
La dernière roue du moulin est, par ailleurs, supprimée dans le dernier quart du XXe siècle.

Période(s) principale(s) : Fin du Moyen Age, 20e siècle
Période(s) secondaire(s) : 2e moitié 18e siècle
Auteur(s) de l'oeuvre : Jean Camus ()

Description

Cette maison et ses dépendances sont établies sur une parcelle provenant du démantèlement des possessions foncières de l'abbaye, durant la Révolution, et desservie par une chaussée mise en place vers 1839 dans le prolongement de la rue Rochechouart.
Édifiée au milieu d'un petit parc composé de bosquets et de parterres, la maison est un pastiche de l'architecture du XVIIIe siècle, mâtiné de fantaisies propres à une architecture de villégiature.
Un soubassement, vaste espace de stockage, permet de rattraper la pente ouest-est sur laquelle est édifiée la demeure ; on y trouve des vestiges de l'ancien moulin : maçonneries, cave, assemblage de pierres dures où reposait l'arbre de la roue à aube, poutres longitudinales sur file de poteaux parallèle aux gouttereaux. Le poteau central de cette file est orné de chanfreins à congés et d'un corps de mouluration à mi-hauteur ; il se poursuit à l'étage supérieur où il forme le noyau de l'escalier.
Le rez-de-chaussée surélevé accueille les espaces de service et les salles de réception ouvertes par des portes-fenêtres sur une terrasse à balustrade, aujourd'hui en béton, portée aisseliers et poteaux, par laquelle on accède à la maison. L'escalier extérieur actuel, central, remplace les volées latérales qui à l'origine donnaient accès à cette terrasse.
L'étage de comble à surcroît accueille des chambres. La distribution verticale est assurée par un escalier intérieur en vis, en charpente, qui intègre des éléments de l'ancien escalier du moulin (notamment le noyau, montant de fond depuis le soubassement).
Le toit à longs pans brisés et à croupes, avec coyaux, est couvert d'ardoises.
Cet édifice pastiche une architecture du XVIIIe siècle, avec baies à agrafes couvertes d'arcs plein-cintre ou segmentaires, lucarnes (dont un œil-de-bœuf central) à fronton en chapeau de gendarme ou encore toitures brisées. La brique, jusqu'alors absente de l'architecture domestique à Fontevraud apparaît dans une recherche de polychromie sans précédent local, utilisée là pour les appuis de fenêtres, les arcs, les bandeaux.
Un pavillon couvert d'un toit à haut brisis flanque le corps central, au nord ; doté d'un étage carré, il domine la demeure et traduit une recherche d'asymétrie qui relève de préoccupations qui caractérisent à l'architecture de la villégiature. À l'étage carré, la brique est particulièrement présente, où elle est utilisée pour les chaînes et le grand arc qui coiffe la travée centrale de chaque face de ce pavillon.
Au sud, la maison présente deux flanquements successifs, le premier est d'origine et du même style que la maison, mais le suivant plus tardif avec demi-croupe débordante rappelle davantage la structure des communs. Une quinzaine de mètres au nord de la demeure, ces communs abritaient remise, écurie, fenil et logement du cocher. Ce bâtiment en L, est couvert de deux toits perpendiculaires liés par une noue, à longs pans et à demi-croupes débordantes, là encore évocation des

canons en vigueur dans l'architecture de la villégiature. De l'ancien moulin, la parcelle conserve le bief qui alimentait la roue et était canalisé depuis l'abbaye jusqu'à sa confluence avec la Fontaine Saint-Robert pour former l'Arceau, 200 mètres plus au nord. Ce bief traverse la propriété du sud au nord, longeant les façades postérieures de la maison et des communs. La chute d'eau, d'un peu moins de 5 mètres de haut, qui entrainait la roue à aube est située en partie centrale de la façade postérieure de la maison ; il devait s'agir d'un système à roue en-dessus, propre aux cours d'eau à faible débit, avec alimentation par une huche de bois dont les vestiges sont encore discernables.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton ; brique ; enduit ; moyen appareil ; moellon
Matériau(x) de couverture : ardoise
Étage(s) ou vaisseau(x) : étage de soubassement, rez-de-chaussée surélevé, 1 étage carré, comble à surcroît
Type(s) de couverture : toit à longs pans brisés ; toit brisé en pavillon ; demi-croupe ; noue
Escaliers : escalier intérieur : escalier en vis sans jour, en charpente ; escalier de distribution extérieur : escalier droit, en maçonnerie

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

Conservant des vestiges d'un ancien moulin de l'abbaye attesté au XVe siècle, la Courvoiserie est également un édifice notable dans le paysage architectural fontevriste comme témoignage d'une architecture de la villégiature du début du XXe siècle.

Références documentaires

Documents d'archive

- AD Maine-et-Loire. 5 E 38 / 10. **Notaires**. Procès verbal de visite des moulins de la Courvoiserie, reçu Me François François (17 mars 1727).
  AD Maine-et-Loire. 5 E 38 / 179. **Notaires**. Prolongement de bail à ferme du moulin de la Courvoiserie, reçu Me René Serin (30 juin 1718).
  AD Maine-et-Loire. 5 E 38 / 188. **Notaires**. Prolongement de bail à ferme du moulin de la Courvoiserie, reçu Me Serin (5 mars 1736).
  AD Maine-et-Loire. 5 E 38 / 30. **Notaires**. Addition de procès verbal du moulin de la Courvoiserie (20 mars 1786).
  AD Maine-et-Loire. 5 E 38 / 30. **Notaires**. Bail du moulin de la Courvoiserie pour 200 lt. à Picard (20 décembre 1784).
  AD Maine-et-Loire. 5 E 38 / 30. **Notaires**. Procès verbal du moulin de la Courvoiserie (5 janvier 1785).
  AD Maine-et-Loire. 101 H 193. **Abbaye de Fontevraud**. Mémoire des travaux de construction d'un réservoir près du moulin de la Courvoiserie (30 novembre 1638).
  AD Maine-et-Loire. 101 H 29. **Abbaye de Fontevraud**. Pièce 29 : Bail d'une maison sise aux Roches (29 mai 1478).
  AD Maine-et-Loire. 101 H 47. **Abbaye de Fontevraud**. Pièce 10 : gages des serviteurs Fontevraud, Vendôme, Bourbon et du moulin de la Courvoiserie (1649-1650).
  AD Maine-et-Loire. 101 H 158. **Abbaye de Fontevraud**. LARDIER, Jean (dom). **Volume sixiesme de l'inventaire des titres de la fenestre LVI du Thrésor de Font-Evraud disposé, contenant les titres de la petite recpte & le supplément de la grande recepte ou greneterie fait du temps de très religieuse princesse madame Jeanne Baptiste de Bourbon, etc.**, manuscrit, Fontevraud, 1656.
  AD Maine-et-Loire. 101 H 159. **Abbaye de Fontevraud**. LARDIER, Jean (dom). **Volume septiesme, inventaire des titres de la Petite Recepte de Font-Evraud divisé en 3 cantons, etc.**, manuscrit, Fontevraud, 1658 (1658, mis à jour jusqu'en 1756), cf. n°179.
  AD Maine-et-Loire. 101 H 160. **Abbaye de Fontevraud**. LARDIER, Jean (dom). **Thrésor de l'ordre de Font-Evraud disposé en 3 volumes. Volume 1. Contenant l'inventaire des registres et extraits de conseil des abbesses pour les affaires qui regardent l'abbesse & le temporel de ladite abbaye par ordre alphabétique du temps de M. Jeanne Baptiste de Bourbon, XXXII. Abbesse, chef & générale dudit ordre**, manuscrit, Fontevraud, 1649. Folio 312v°.
  AD Maine-et-Loire. 1 J 471. **Pièces isolées et petits fonds**. Bail à ferme du moulin de la Courvoiserie (20 décembre 1784 reçu Me Boullet, copie du 10 novembre 1848 collationnée par Me Hudault).

AD Maine-et-Loire. 1 J 472. **Pièces isolées et petits fonds**. Arrêté préfectoral sur l'entretien et le règlement du cours d'eau de Fontevraud (24 nivôse An X, 14 janvier 1802).
AD Maine-et-Loire. 1 J 475. **Pièces isolées et petits fonds**. Adjudication du moulin de la Courvoiserie par Martin Picard (1er octobre 1853).
AD Maine-et-Loire. 1 Q 210. *Biens nationaux*. Estimation des biens de 1ère et 2e origine. District de Saumur, biens de la 1ère origine : procès-verbaux d'estimation des biens classés par ordre alphabétique des communes : D à J (1790-1791).
AD Maine-et-Loire. 1 Q 213. **Biens nationaux**. District de Saumur, procès-verbaux d'estimation des biens mobiliers de 1ère origine : commune de Fontevraud (27 novembre 1790).
AD Maine-et-Loire. 1 Q 491,. *Biens nationaux*. Domaines mis en vente. F°135 : le moulin à eau économique appelé la Courvoiserie, « nouvellement construit » (10 janvier 1791).
AD Maine-et-Loire. 1 Q 1558. *Biens nationaux*. Séquestre. District de Saumur, créances de 1ère origine : Fontevraud. Etat des dépendances de l'abbaye de Fontevraud (1789-1790).

Annexe 1

Document 1

AD Maine-et-Loire. 5 E 38 / 10. **Notaires**. Procès verbal de visite des moulins de la Courvoiserie, reçu Me François François (17 mars 1727).

Etat et procez verbal des moulins de la Courvoiserie

Aujourd'huy dix septième mar mil sept cens vingt sept, après midy, ont comparu par devant nous, François François, notaire royal à Saumur en la résidance de Fontevraud, soussigné, frère Jacques Bourdois religieux et grenetier de l'abbaye royale dudit Fontevraud, au nom et comme il a dit de Madame l'abbesse chef et générale de ladite abbaye et ordre de Fontevraud d'une part, Gervais Aubin meusnier et cy devant fermier des moulins à eau de la Courvoiserie dépendans de ladite abbaye scituez paroisse dudit Fontevraud d'autre part, et René Guignard aussy meusnier et à présent fermier desdits moulins de la Courvoiserie aussy d'autre part, demeurant lesdits Aubin et Guignard en la paroisse dudit Fontevraud. Lesquelles parties nous ont déclaré que ce jour d'huy il sont ensembles fait la visitte des moulins de la Courvoiserie apartenances et dépendances d'yceux, et qu'ils les ont trouvez en l'estat qui suis.

- Premièrement que la porte d'entrée de la cour en garnie de sa fermeture de bois, en estat de menuiserie et ferrures, ferme avec deux serrures garnies de leurs clefs, ladite porte clouée aux barres avec des cloux à teste de diamant.

- que la porte de l'escurie est garnie de sa fermeture de bois en estat soutenüe par deux pivots de fer fermant avec une serrure et clefs, dans laquelle escurie il y a une fenestre qui ouvre sur le jardin du dépost garnie de sa fermeture de bois, soutenue de deux gonds et bandes, avec verouil de fer et qu'au devant de ladite fenestre il y a deux barreaux de fer ; - que la porte de la grande escurie est garnie de sa fermeture de bois en estat, est retenue par deux bandes et deux gonds de fer avec un loquet à poussier, au dessus de laquelle porte il y a une fenestre garnie de sa fermeture de bois soutenüe de deux petites bandes, deux gonds et un verouli de fer ; - qu'à la fenestre du grenier qui est au-dessus de l'escurie il y a une fermeture de bois soutenue de deux bandes, deux gonds et un verouil de fer ; - que la porte d'entrée desdits moulins est à deux battans et en estat de menuiserie, ferme avec un fléau de bois auquel est attaché une serrure plate, garnie de son courail, l'un des costez de laquelle porte est soutenue par un petit pivot à fourche de fer ; - que la porte du celier est en estat de menuiserie, est attachée avec deux bandes et deux gonds de fer et ferme avec une croisée de fer ; - qu'à l'ouverture pour entrer du moulin dans la chambre du meunier il y a une porte de bois de peu de valleur, attachée avec deux bandes et deux gonds de fer, ferme avec une targette en dedans et par dehors avec une corde seulement ; - que la demie croisée qui donne jour à ladite chambre est en estat de menuiserie, attachée avec fiches, ferrure par le derrière, avec deux targettes sans vitres, au devant de laquelle il y a une grille de fer composée de quatre montans et quatre traverses ; - qu'à la porte pour aller desdits moulins sur l'escluze, il y a une fermeture de bois à deux battans en estat de menuiserie soutenue par quatre bandes et quatre gonds, à l'un des costés de la porte sont attachés deux courails ronds, et à l'autre un anneau avec un arboutant de fer scellé dans la muraille ; - que la porte pour aller sur les roues est en bon estat de menuiserie, est attachée avec bandes et gonds et ferme avec deux courails ronds ;

- que la fenestre du grenier qui est au dessus desdits moulins ferme avec une fermeture de bois, attachée avec deux bandes et deux gonds de fer, et un verouil ou courail par derrière ; - qu'au puy estant dans la cour l'on n'y rive point d'eau, il y a par le haut deux traverses et quelqu'autres morceaux de bois ; - qu'il ne s'est trouvé dans lesdits moulins aucuns foins ; - que la meulle et le lict du moulin fromentier se sont trouvez ensemble de vingt et un pouces un quart d'époisseur à raison de dix livres dix sols le pouce, c'est deux cens vingt trois livres deux sols six deniers et que par la reconnoissance portée par le bail à ferme desdits moulins fait par Madame abbesse audit Aubin par nous passé le vingt trois décembre mil sept cent douze deuement controllé, il ne se trouvent que du prix et valleur de cent soixante cinq livres, et que par conséquent ledit Guignard doit raporter audit Aubin sur cet article cinquante huit livres deux sols six deniers [en marge : 58 l.t. 2 s. 6 d.] ; - que la roüe, l'arbre, le rouët et la fuzée dudit moulin fromentier se sont trouvez

du prix et valleur de deux cens livres, et que par ladite reconnoissance du vingt trois décembre mil sept cent douze, ils ne se trouvèrent que du prix de cent vingt cinq livres, et que par conséquent ledit Guignard doit raporter audit Aubin sur cet article soixante quinze livres [en marge : 75 l.t.] ; - que la meule et le lict du moulin mouturier se sont trouvez du vingt et deüx pouces trois quarts d'épaisseur, à neuf livres dix sols le pouce, c'est deux cents seize livres deux sols dix deniers et que par ladite reconnoissance du 23 décembre 1712 ils ne se trouvèrent que de la valleur de cent quatre vingt six livres six sols quatre deniers, et que par conséquent ledit Guignard doit raporter audit Aubin sur cet article vingt neuf livres seize sols deux deniers [en marge : 29 l.t. 16 s. 2 d.] ; - que la roue, l'arbre, le rouet et la fuzée dudit moulin mouturier se sont trouvez de la valleur de deux cens dix livres, et que par ladite reconnoissance du 23 décembre 1712, ils ne se trouvèrent que de cent cinquante trois livres, et que par conséquent ledit Guigard doit raporter audit Aubin sur cet article cinquante sept livres [en marge : 57 l.t.] ; - que le cable et la filloche se sont trouvez de la valleur de douze livres et que par ladite reconnoissance du 23 Xbre 1712, ils ne se trouvèrent que de la valleur de dix livres, et que par conséquent ledit Guignard doit raporter audit Aubin sur cet article quarante sols [en marge : 2 l.t.] ; - que la ferrure desdits deux moulins qui consistent dans les deux fers, les quatre frettes des pignolles, les deux cercles des deux meules, la pince, les deux ancheaux, les deux pas, les six marteaux, le marteau poislier et le coin à retraindre, se sont trouvez de la valleur de soixante neuf livres cinq sols et que par ladite reconnoissance du 23 Xbre 1712, ils se trouvèrent en deux articles séparez de la valleur de quatre vingt quatorze livres cinq sols, et que par conséquent c'est vingt cinq livres moins, dont ledit Aubin est raportable audit Guignard [en marge : 25 l.t.].
Somme totale dont ledit Guignard est raportable audit Aubin, deux cent vingt et une livre dix huit sols six deniers, sur laquelle, déduisant les vingt cinq livres cy dessus dont ledit Aubin est raportable audit Guignard, reste cent quatre vingt seize livres dix huit sols six deniers [en marge : 196 l.t. 18 s. 6 d.].

Document 2

AD Maine-et-Loire. 1 Q 491. **Biens nationaux**. District de Saumur, procès-verbaux de ventes des biens mobiliers de 1ère origine, 6e état : moulin de la Courvoiserie, à Fontevraud-l'Abbaye (24 janvier 1791), pages 133-152.
Description du moulin :
- page 135 :
[...] Le moulin à eau économique appellé La Courvoiserie, nouvellement construit, composé d'une grange dans laquelle est le moulin, chambre et magazin au-dessus, greniers en mansarde, couverts d'ardoises, les tournants, virants et ustencils dudit moulin, cour dans laquelle il y a une petite chambre, grenier dessus, écurie, et deux petites portions de jardin, contenant le tout une boissellée et demie environ, sis paroisse de Fontavrault [...] ;
- page 144 :
[...] avec son cours d'eau à prendre depuis la source qui est à Saint-Robert, et le droit d'entretenir ledit cours d'eau suivant l'usage [...].

Illustrations

Vue générale.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900963NUCA

Façade principale (1).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900962NUCA

Façade principale (2).
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900961NUCA

Façade postérieure.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900966NUCA

Vue du domaine depuis la rue.
Phot. Bruno Rousseau,
Phot. Youenn Communeau

Bief d'alimentation du moulin, dans sa traversée du jardin d'agrément, en amont de la roue.

IVR52_20114900633NUCA Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900964NUCA

Moulin : chute d'eau.
Phot. Bruno Rousseau
IVR52_20134900965NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Fontevraud-l'Abbaye : présentation de la commune (IA49010822) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Fontevraud-l'Abbaye
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Fontevraud-l'Abbaye : présentation de la commune (IA49010822) Pays de la Loire, Maine-et-Loire, Fontevraud-l'Abbaye

Auteur(s) du dossier : Florian Stalder
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine

Vue générale.

IVR52_20134900963NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade principale (1).

IVR52_20134900962NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade principale (2).

IVR52_20134900961NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Façade postérieure.

IVR52_20134900966NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Vue du domaine depuis la rue.

IVR52_20114900633NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau, Auteur de l'illustration : Youenn Communeau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Bief d'alimentation du moulin, dans sa traversée du jardin d'agrément, en amont de la roue.

IVR52_20134900964NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Moulin : chute d'eau.

IVR52_20134900965NUCA
Auteur de l'illustration : Bruno Rousseau
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de Maine-et-Loire - Conservation départementale du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation